

**ARRETE N°01/2025 : CHAMPIONNAT REGIONAL D'APNÉE - AQUADÔME -  
FERMETURE PARTIELLE DU DÔME LE 9 MARS 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17 ;

**VU** l'arrêté du maire de la commune de Saint-Germain-en-Laye en date du 3 mai 2019 autorisant l'ouverture de la piscine intercommunale, classée en type X de la 1<sup>ère</sup> catégorie ;

**VU** l'arrêté du Président du Syndicat Intercommunal du 3 septembre 2019 portant sur les horaires d'ouverture de l'équipement ;

**CONSIDERANT** l'organisation, dans l'enceinte du Dôme, d'un championnat régional d'apnée, par l'association Aquadôme ;

**CONSIDERANT** que l'organisation de cette manifestation nécessite la fermeture au public d'une partie de l'équipement ;

Nous, **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : L'espace aquatique sera exceptionnellement fermé au public le dimanche 9 mars 2025.

**ARTICLE 2** : Les horaires d'ouverture au public des espaces « forme » et « bien-être » sont maintenus.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'équipement, le Directeur général des Syndicats et le Président du Syndicat Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **25 FEV. 2025**

Transmis en Préfecture et affiché le **25 FEV. 2025**



**Arnaud PERICARD**

Président du Syndicat Intercommunal